

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 décembre 2006
Français
Original : russe

Assemblée générale
Soixante et unième session
Point 100 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

**Lettre datée du 30 novembre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Stratégie de partenariat public-privé pour la lutte contre le terrorisme (voir annexe), adoptée lors du Forum mondial pour des partenariats public-privé dans la lutte contre le terrorisme qui s'est tenu à Moscou du 28 au 30 novembre 2006.

Le Forum mondial de Moscou devrait favoriser l'instauration d'un processus global de coopération antiterroriste internationale réunissant des administrations et des entreprises privées et contribuer concrètement à la stratégie antiterroriste mondiale mise en œuvre par l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 100 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Vitaly Churkin



**Annexe à la lettre datée du 30 novembre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : russe]

**Stratégie de partenariat public-privé pour la lutte
contre le terrorisme adoptée le 30 novembre 2006
lors du Forum mondial pour des partenariats public-privé
dans la lutte contre le terrorisme**

1. Le terrorisme est aujourd'hui l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur la civilisation. Il détruit la vie, sème la discorde entre les peuples, alimente les conflits, affaiblit l'économie et sape le progrès. Rien ne saurait jamais le justifier. De la même façon qu'ils coopèrent aux fins de la prospérité, les pouvoirs publics et les entreprises privées doivent unir leurs efforts dans la lutte contre le terrorisme. Ce partenariat doit être librement consenti, se dérouler dans un esprit de coopération et s'appuyer sur les fonctions, objectifs et intérêts respectifs des partenaires.
2. Le Forum mondial condamne résolument le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quel que soit l'endroit ou le moment où les actes de terrorisme se produisent et quels qu'en soient les auteurs, exprime sa profonde sympathie pour les victimes des actes de terrorisme et leurs familles et reconnaît l'importante contribution de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux aux efforts visant à prévenir et combattre le terrorisme.
3. Nous nous devons de réduire aussi bien la menace du terrorisme que notre vulnérabilité devant le terrorisme. Pour réduire cette menace, nous devons prévenir les actes de terrorisme, réprimer les activités terroristes actuelles et empêcher l'apparition de nouvelles générations de terroristes. Pour atténuer notre vulnérabilité, nous devons protéger nos sociétés des attaques terroristes et réduire au maximum les effets de ces dernières. Toutefois, les pouvoirs publics ne peuvent pas le faire seuls. Il faut au contraire qu'ils unissent leurs efforts avec le secteur privé et l'ensemble de la société civile.
4. C'est pourquoi le Forum mondial se fixe pour objectif d'encourager et de développer partout la coopération pour promouvoir les partenariats public-privé, en vue de garantir la stabilité et la sécurité de l'économie et de la société dans le monde entier. En procédant à un échange mutuel et efficace de renseignements, de connaissances et de données d'expérience, et en exécutant des activités communes ou coordonnées, les pouvoirs publics et les entreprises privées peuvent élaborer, perfectionner et appliquer des mesures pour prévenir et combattre le terrorisme. Un tel partenariat pouvant être extrêmement précieux dans toute une série de domaines, nous indiquerons plus loin quels devraient en être les paramètres en ce qui concerne la lutte antiterroriste.

Rôle mobilisateur de la puissance publique et de l'entreprise privée dans la lutte contre le terrorisme

5. *Secteur financier.* Une coopération étroite entre les entreprises privées et les pouvoirs publics permettra de mettre à jour les flux financiers servant à appuyer le terrorisme. En améliorant la qualité et les mécanismes d'échange d'informations entre les pouvoirs publics et le secteur privé, nous pouvons intensifier ces efforts et renforcer les méthodes de lutte contre le financement du terrorisme. Nous pourrions ainsi non seulement bloquer ou interrompre d'une autre façon l'appui au terrorisme, mais également prévenir l'utilisation du secteur privé et des entreprises individuelles à des fins terroristes et obtenir des renseignements sur les projets, activités et liens des terroristes. La coopération dans la lutte contre le terrorisme permet aux pouvoirs publics et aux entreprises privées d'assurer plus efficacement la stabilité et la sécurité du système financier international. Grâce à l'évaluation commune et au partage des données sur les menaces terroristes qui pèsent sur le système financier, nous pouvons mieux protéger l'intégrité du secteur financier, notamment en définissant les risques liés au terrorisme et en élaborant des dispositifs efficaces d'assurance contre ces risques, selon que de besoin. Dans ce contexte, les mesures élaborées par la communauté mondiale, en particulier le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), revêtent une importance capitale.

6. *Télécommunication et sécurité de l'information.* Pour que les systèmes d'information essentiels soient moins vulnérables aux attaques électroniques terroristes, les pouvoirs publics et les entreprises privées doivent collaborer à l'élaboration de mécanismes et de méthodes et à leur perfectionnement, et veiller à la diffusion des pratiques de référence correspondantes. L'élargissement de cette coopération permettrait également aux parties intéressées d'échanger plus efficacement des données et des mises en garde sur les dangers imminents, et de garantir une riposte rapide et coordonnée contre toute attaque électronique. La collecte de données sur l'utilisation des réseaux de télécommunications et de l'Internet par des terroristes peut être extrêmement utile aux organes de répression et aux services de sécurité, mais elle peut aussi porter atteinte à la vie privée de particuliers respectueux des lois. Les pouvoirs publics et les entreprises privées doivent collaborer étroitement pour garantir le respect des procédures légales lors de la collecte, de la garde et du traitement de ces données.

7. *Internet.* Les fournisseurs de services Internet et les autres entreprises privées peuvent collaborer avec les pouvoirs publics pour lutter contre l'utilisation abusive de l'Internet par les terroristes et empêcher que soient ainsi franchis les derniers pas qui séparent l'extrémisme du terrorisme. On sait en effet que les terroristes se servent d'Internet pour recruter et pour diffuser des consignes sur les moyens d'organiser une attaque terroriste, ainsi que pour inciter à commettre des actes de terrorisme. Les pouvoirs publics devront donc, pour lutter contre cette utilisation abusive, étudier la possibilité d'établir des partenariats plus étroits et librement consentis avec les fournisseurs de services Internet, au niveau local comme au niveau international.

8. *Tourisme.* L'industrie du tourisme dans certaines régions est une cible prioritaire des terroristes et doit être protégée par des efforts communs des pouvoirs publics et des entreprises privées de ce secteur, y compris en échangeant en temps

opportun des données fiables sur les menaces terroristes potentielles concernant telle ou telle région ou destination touristique.

9. *Les installations critiques* doivent être préservées et protégées. Les attaques contre les entreprises des secteurs de l'énergie, des communications, de l'industrie chimique et de la production d'autres produits dangereux et les installations liées à la production alimentaire et à la distribution d'eau, ainsi que les établissements d'enseignement et les installations médicales, peuvent mettre gravement en péril la santé et la sécurité de la population et perturber l'approvisionnement et l'activité économique. Des secteurs comme ceux de l'énergie et de l'industrie chimique peuvent être exploités par les terroristes pour menacer la société tout entière. Pour se protéger du terrorisme, il est vital d'établir une coopération efficace entre les pouvoirs publics et les entreprises privées des secteurs susvisés, sous la forme notamment d'un échange soutenu de renseignements et de données d'expérience. L'adoption de certaines mesures réglementaires peut être nécessaire pour assurer un niveau de sécurité suffisant dans l'intérêt de tous. Toutefois, dans bien des cas, les meilleurs résultats seront obtenus en collaborant, sur une base volontaire, à la réalisation d'études conjointes et d'activités de simulation, notamment. La protection des sites critiques contre les menaces terroristes suppose aussi de prendre en considération d'autres menaces et risques en vue d'assurer une protection rationnelle et efficace (en adoptant une démarche globale).

10. *Transports*. Une large coopération existe déjà entre les pouvoirs publics et les compagnies aériennes pour assurer la sécurité des liaisons internationales et intérieures, mais elle peut encore être approfondie et élargie, en ce qui concerne notamment la lutte contre le transport illicite des armes légères et de leurs munitions. La coopération entre les pouvoirs publics et les entreprises privées dans le domaine des transports maritimes, ferroviaires et terrestres peut également être grandement améliorée, en vue d'accroître la sécurité et le degré de préparation aux situations d'urgence.

11. *Échanges internationaux de marchandises*. La coopération entre les pouvoirs publics et les entreprises privées est importante pour réduire la vulnérabilité aux attaques terroristes visant le système des échanges internationaux de marchandises. Les partenariats public-privé pourraient simplifier les opérations commerciales des entreprises intéressées, moyennant l'application d'un minimum de critères de sécurité. Les pouvoirs publics devraient favoriser les relations de partenariat entre les douanes et les entreprises privées en vue d'accroître la sécurité du système de circulation des marchandises dans le cadre des échanges internationaux, compte tenu des normes de sécurité internationales en vigueur et des pratiques de référence correspondantes.

Préparation aux situations d'urgence et élimination de leurs effets

12. *Évaluation des risques*. L'évaluation commune des menaces terroristes et la bonne diffusion des éléments d'information s'y rapportant, y compris au grand public et aux entreprises privées, aideraient l'ensemble des parties intéressées à prendre en toute connaissance de cause les décisions intéressant les questions de sécurité et de préparation aux situations d'urgence.

13. *Gestion des situations d'urgence*. Les pouvoirs publics doivent collaborer avec les entreprises privées pour promouvoir et diffuser des pratiques de référence concernant la gestion des situations d'urgence et assurer la continuité des activités.

Ils peuvent aussi participer à la définition des moyens de secourir plus efficacement les victimes d'attentats terroristes et leurs familles.

14. *Moyens d'intervention dans les situations d'urgence.* La plupart de ces moyens sont concentrés dans le secteur public, mais les entreprises privées peuvent contribuer notablement aux interventions d'urgence. La bonne coordination de ces interventions étant essentielle, des exercices de lutte antiterroriste devraient être organisés chaque fois que possible.

Domaines critiques connexes

15. *Développement économique.* Les entreprises privées peuvent grandement contribuer au développement économique en créant des emplois et en améliorant l'accès aux biens et services des communautés mal desservies et peu développées.

16. *Organismes caritatifs.* Les entreprises privées et les pouvoirs publics doivent collaborer pour prévenir et limiter autant que faire se peut l'utilisation abusive du secteur caritatif par les terroristes, tout en respectant les droits légitimes et les activités des organismes intéressés. Le meilleur moyen d'y parvenir consiste à tisser des liens étroits de collaboration entre les pouvoirs publics et les associations de bienfaisance, et à accroître la transparence concernant l'origine et l'utilisation des dons caritatifs. Les administrations pourraient également assurer la formation du personnel et formuler des recommandations pour aider les organismes caritatifs à se prémunir contre toute utilisation abusive par des terroristes.

17. *Secteur universitaire.* Les milieux universitaires et les milieux scientifiques à but lucratif ont un rôle essentiel à jouer aussi bien dans l'élaboration et la mise en application de nouvelles technologies visant à renforcer les mesures de protection et de sécurité que dans les travaux de recherche sur les questions liées au terrorisme, y compris l'étude des structures et autres facteurs susceptibles de favoriser la radicalisation et le recrutement des terroristes. Les pouvoirs publics doivent encourager la réalisation d'activités de recherche communes, indépendantes ou coordonnées par les milieux universitaires et les entreprises privées sur les questions liées au terrorisme. Les pouvoirs publics et les entreprises privées peuvent également promouvoir la modération, la tolérance et l'intégration sociale en exécutant des programmes éducatifs et autres, en particulier en promouvant l'échange d'étudiants.

18. *Les médias* peuvent contribuer de façon considérable à promouvoir la modération, la tolérance et l'intégration sociale, ainsi qu'à isoler les terroristes en encourageant l'organisation de débats ouverts et éclairés sur ces questions et en luttant contre les facteurs moteurs de l'extrémisme (conflits, propagande, préjugés). Les pouvoirs publics, de leur côté, doivent faire en sorte que leurs efforts de lutte contre le terrorisme soient bien compris des médias et du grand public.

* * *

19. Plus les pouvoirs publics et les entreprises privées collaboreront aux niveaux national et international pour mettre en place un partenariat antiterroriste, plus ce partenariat sera solide et efficace. À cette fin, nous allons créer des groupes de travail internationaux informels des secteurs publics et privés sur les partenariats antiterroristes dans des domaines clés. Dans le cadre d'un certain nombre de réunions de travail, des propositions concrètes ont déjà été avancées en vue de

mettre en place un partenariat antiterroriste public-privé. S'appuyant sur les discussions qui ont eu lieu au cours de la présente réunion du Forum, les groupes de travail susmentionnés s'efforceront d'élaborer et de mettre en œuvre des propositions et des projets concrets de collaboration entre les pouvoirs publics et les entreprises privées aux fins de la lutte contre le terrorisme. En outre, les organismes publics et privés intéressés, ainsi que les organisations internationales pertinentes ou spécialisées, le cas échéant, pourront participer à l'élaboration et à l'application de ces propositions et projets à titre volontaire. Les groupes de travail présenteront les résultats de leurs activités au cours de la deuxième réunion du Forum.
